

de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lire attentivem

sier complet le 107 (13) I listifiel à du proprié d'ouvre d'o	ejel S A ge bu du de J EAI	(3/MN Milography	DE - :	
PARCELLE Latingative d'ouvre Prénome	S A	tillöpngire		SAPT
Prénom	JEAN	tillöpngire		
Prénom	JEAN		is	
Prénom HN-Louis	J <i>∈</i> h' QuîAiN		نگ	The state of the s
AN-LOVIS	ouî Ain		The Same really	
AN-LoviS a d représenter la p	DUCRIN			
a direprésenter la p		(AGR	CULTO	SUR)
	elsonne .C	grotine (ENGER	CN (Agento
		xoppen.	or tocc	الع ه ردما
19917	rome jui	olque Yt	OKIET	IIRE
amondo la da		4 _0 1 4753		
the state of the s		the second second		
ilis er criteres anne ilitement correspon	Xe a Larticle rdant du pre	k (22-2 d	i (Amilia ale	. Familion (Marie)
all forms and at home seems			ls et critèn	es de la rubrious
tutie de l' estier et pa re fragmen	articolart ortant tec, i	le L. :	auk 311-2 ne su re ā	du roch perficie to 25 ha.
Gienaldoes general	iez an biole	li .		
				TA MILE
	P. Constant			
peuplées !	d'eubi	whe é	pineu	St.
		-		
11 A-				- SIGN
itanles				
		e Forces	les	
NOT THE SECOND SECOND	中心 医 医 1000年1	eme je		ating the section
	emande le document de la suisiere de la suisiere de la strar et par la fragmen de la strar et par la comentation de la com	emande le document CERF, prisé qui present du projet au reger fructions du projet au reger fruction de l'article de l'arti	emande le document CERFA nº 14752 Ullé s' cui resonne le al citicle R 1222 d' internent correspondant du projet ractéristiques du projet au regard des seul fuchements commis à title de l'article L. : etter et portant our u fragmentez, inférieu siècles éroncées à la rubrique 8.1 coment, clôture de forces coment, clôture de forces	ractéristiques du projet au regard des seuls et critères frichements sommis à autoute de l'article L. 311-2 estier et portant sur une sur l'agmentez, inférieure à l'articles d'arbustre épineur d'arbustre d'arbust



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité , administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

그래요 사람들이 있다면 가게 하는 사람들이 되었다면 하는 사람들이 되었다. 그 사람들이 얼마나 되었다는 것이 되었다면 하는데 되었다면 되었다면 하는데 되었다면 되었다면 하는데 되었다면 되었다면 되었다면 되었다면 되었다면 되었다면 되었다면 되었다면	
(à rempli: par l'autorité administrative de l'Etat competente	Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétent
en matière d'environnement)	en matière d'environnement

·第四十六年(1967年)中华州人民共和国的大学、新国和国的大学、新国的大学、新国的大学、新国的大学、新国的大学、新国的大学、新国的大学、新国的大学、新国的大学

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

dossierles d'ourcreation(s)	u de l'Agriculturo de l'AgroAlin	ntaire et d. la
Cle	cédure d'autorisation ce formulaire est rempli	
0 1 1	defrechament	
4.5 Dimensions et caractéristique	es du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - randeurs caractéristiques	
	6ca (totalité des parcelles	Valeur
2.40-41	ot deficher)	
4.4 Localisation du projet		
Adresse	Coordonnées géographiques Long _ 3º 01'32	"E Lat 43° 21'36" N
Hameouir du	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28°	at the same of the
Rouduse à		"E. Lat. 48°21'31"_N
Ban-de-Supt	Point d'arrivée Long. 7 ° 01 ' 47	"E Lat 48°21'42"_
Dani-de-Sapi	Cammunes traversées	
	BAN-DE-SAFT	
The State of Contracts about the con-	(日本) をごうかいのから、 (日本) はないないのできません。(日本) とこうないできません。(日本) とこうないがられる。(日本) とこうないがられる。(日	W 4-6 'm 17 1 11 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
4.7 S'agit-il d'une madification/è	dension d'une installation où d'un ouvrage existant? Ou	Non 🔯
4.7.1 Si out, cette installation ou 4.7.2 Si out, à quelle date a-f-il	cet ouvrage a t-il falt l'objet d'une étude d'impact ? Ou	Non D
4.7.1 Si oui, cette installation ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-f-il 6.8 Le projet s'inscrit-il dans	cef ouvrage à 1-11 fait l'objet d'une étude d'impact? Ou été autorisé ?	Non Z
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a 1-11 fait l'objet d'une étude d'impact? Ou été autousé ? un programme de Oui 🔲 Non 🎇	Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-f-il 4.8 Le projet s'inscrit-il dans avaux?	cet ouvrage a 1-11 fait l'objet d'une étude d'impact? Ou été autousé ? un programme de Oui 🔲 Non 🎇	Non Z
4.7.1 Si oui, cette installation ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-f-il 4.8 Le projet s'inscrit-il dans avaux ? Si oui, de quels projets se compo	cet ouvrage a 1-11 fait l'objet d'une étude d'impact? Ou été autousé ? un programme de Oui 🔲 Non 🎇	Non 🔯
4.7.1 Si ovi, cette installation ov 4.7.2 Si ovi, à quelle date a-f-il 4.8 Le projet s'inscrit-il dans avaux ? Si ovi, de quels projets se compo	cet ouvrage a-t-il fall l'objet d'une étude d'impact? : Qu été autorisé ? un programme de Ou	Non 🗵
4.7.1 Si oui, cette installation ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il (4.8 Le projet s'inscrit-il dans avaux ? Si oui, de quels projets se compo 5-5-oui, de Quels projets se compo 5-5-oui 1 Occupation des sois	cet ouvrage a f-fi fait l'objet d'une étude d'impact? Ou fié autorisé? un programme de Oui Non K se le programme?	Non 🗵
4.7.1 Si ovi, cette installation ov 4.7.2 Si ovi, à quelle date a-f-il 4.8 Le projet s'inscrit-il dans avaux ? Si ovi, de quels projets se compo	cet ouvrage a f-fi fait l'objet d'une étude d'impact? Ou fié autorisé? un programme de Oui Non K se le programme?	Non 🗵

Si ous, mitulé es pate d'approbation. frécisez le ou les règlements applicables a la zone du projet environnementale ?

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

7 En EST S PILS Complétez le tableau suivant, par fous moyers utiles natomment à partir des informations disponibles sur le site internet ntib //www.cievelcoperrent ourable gouy.tr/et/de-impart Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle? dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou X couverte par un arrêté de protection de biotope en zone de montagne ? X sur le ferritoire d'une commune littorale? dans un parc i ational, un parc naturel matin, une \square réserve naturelle (régionale ou nationale) au un pare noticel régional ? sur un tentione couvert par un plan de prévention ci) otul, arrête du le cus échéant, en cous d'élaboration ? M dans une aire de mise en valeur de l'architecture K et du pairmoine ou une zone de protection du patumoine architectural, urbain et paysager? dans one zone humide ayant fait "abjet d'une X délimitation ?

X

 Δ

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels previsibles ou par

un plan de prévention des risques technologiques ?

an are ou sur des sols poliués ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans une zone de répartition des eaux ?

おきれる なってい めのばった

dans un pe captage d	rimetre de profestion rapprochée eau destiné à l'alimentarien nume	d'un			
dans un site	inscrit ou classé ?				
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
đ un sile Na	itura 2000 ?			X	
patrimoine i	d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?			N	
	& Çaraçferistiques de l'impac	i dote	nilei d	o IU Drole	Suplenvironnement et la santé humaine
4.1 Le projet	envisagé est-l <u>ausceptible</u> d'avoir				
yeullez.con	npléter le tableau suivairit			NACT.	
Dom	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle Importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre - Raesprélèvements - d'eou ?				
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau soutenaînes ?		×		
Ressources	Ed-lexcédentaire en motériaux 2		図	. 4 54 5 5 6	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si out, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		I ZS.		
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations des dégradations des destructions de la brochversité existante faune, flore, habitais, confinuités écologiques ?	Ø		Mac	la faure orbustiere
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		M		
	Engendre-i-illa consommation d'espaces natureis agricoles, forestiers, mantimes ?	K		Aug	mentation de la surface icole.

Risques et nuisances	Est-Il concerné par des risques rechnologiques ?			
	SI-L'concerné pra des il ayes naturels \$		图	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanifaires ?		郊	
	Est-Il source de bruit ? Est-Il concerné par des		K	
	nuisances sonores ?			
	Engendre (I des odeuts ? Est-Il concerne par des nulsances olfactives ?		M	
Commodité			X	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?		M	
	Est-il concerné par des vibrations ?		Ø	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		M	
	Est-il concerné par des émissions iumineuses ?		Ø	
	Engendre-i il des rujots polluarits cians i air 2		K	
	Engendre-t-II des rejets			
Pollutions	hydrauliques ? Si out, dans quel milieu ?		Ø	
	Engendre-till a productio : d'effluents ou de déchets non dangereux mettes dangereux	×		Déjections bournes
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter otteinte au patrimoine architectural, culturel archéologique et poysager ²			Overture paysagire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines lagriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		K	Mose en poiture pour les vaches alloutantes
.2 Les incid:	ences du projet identifiées av 6.1	sont-	elles s	usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Οu	I Non 🔀 Siguil décrivez lesquels :
Au	ragard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
qu'	il devrait en être dispense ? Expliquez pourquoi
	Le re perse pas que le projet fasse l'objet d'une étude
	I have for the programme of the programm
	d'impact car la flore actuelle est basse et en la diffi-
	chant elle n'impacte que très peu sur le payragen. De plus
	la superficie est peu atendue.
.7	10 AUDITUE PAI L'E
	ac support a continue of the c
ant is the	
ant of the second	8. Annexes
	8. Annexes Annexes obligatoires Objet
	8. Annexes obligatoires
R	Annexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) , Des photographies aatées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
R K	Annexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
R K	Annexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) , Des photographies aatées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
N N N	Annexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies adées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b).
R C R	Annexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées s'i nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.
R C R	Annexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° plan des abords du projet [100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes
N N N N	Annexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canqux, plans d'eau et
区 区 区	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies adtées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et al), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et al), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

	_
% afficient et vieruine	10
le cerlifie su l'inanneui l'exactifude des renseignements ci-dessus	
FOILD SAINT JEAN DORMONT 10 31/7/13	7.2
TOWN DOWN DOWNON IN JIT 143	
	je.
	13
Signigiture	į Š
	1 A
	P